

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 10 octobre 2024 à 19h30, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Michel Mendes.

Présences: Margaret Lavallée, Erik Johnson, Micheline Groulx Stabile, Manon Robitaille et Eric Langlois

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Denis Martin, maire

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire suppléant Michel Mendes à 19h30.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2024-10-10.184

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire suppléant fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2024

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2024, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2024-10-10.185

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2024 tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 3 octobre 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Eric Langlois
Et unanimement résolu

2024-10-10.186

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Légion royale canadienne – Couronne commémorative	110 \$
Polyvalente Deux-Montagnes - Gala Excellence (prix)	450 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Dates des séances ordinaires du conseil municipal 2025

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2025, les séances ordinaires seront tenues le deuxième jeudi du mois, sauf exception ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2024-10-10.187

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025, à 19h30, aux dates suivantes :

16	janvier	2025	10	juillet	2025
13	février	2025	14	août	2025
13	mars	2025	11	septembre	2025
10	avril	2025	2	octobre	2025
8	mai	2025	13	novembre	2025
12	juin	2025	11	décembre	2025

ADOPTÉE

2.3 Dates des ventes-débarras 2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les dates auxquelles les ventes-débarras auront lieu en 2025 ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2024-10-10.188

DE FIXER la tenue des ventes-débarras (garage) pour l'année 2025, aux dates suivantes ;

- 10 et 11 mai 2025 ;
- 14 et 15 juin 2025 ;
- 12 et 13 juillet 2025 ;
- 9,10, 30 et 31 août 2025 ;
- et 1^{er} septembre 2025.

ADOPTÉE

2.4 Commission municipale du Québec - Rapport de suivi de l'application des recommandations concernant le processus encadrant l'adoption des règlements - Dépôt

Le greffier dépose le rapport de suivi de l'application des recommandations concernant le processus encadrant l'adoption des règlements.

2.5 Charte de démocratisation de l'accès aux plans d'eau de la MRC de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la résolution n°2023-211 de la MRC du 23 septembre 2023, le conseil de la MRC appui la Charte de démocratisation de l'accès aux plans d'eau ;

CONSIDÉRANT que cette charte s'inscrit dans le cadre du fonds Signature innovation dont la thématique retenue par la MRC est la démocratisation de l'accès aux plans d'eau ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander à toutes les municipalités incluses dans la MRC d'appuyer la Charte de démocratisation de l'accès aux plans d'eau ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 8 octobre 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson

Appuyé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu

2024-10-10.189

D'APPUYER la Charte de démocratisation de l'accès aux plans d'eau de la MRC de Deux-Montagnes dans le cadre du fonds Signature innovation : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la Charte de démocratisation de l'accès aux plans d'eau de la MRC de Deux-Montagnes et tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} octobre 2024
- Commission sur la circulation et la toponymie du 18 septembre 2024

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Règlement n° 1740 – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n° 1125.01)

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 12 septembre 2024, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'ajouter des zones de débarcadère ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2024-10-10.190

D'ADOPTER le Règlement n°1740 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n° 1125.01)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n° 1125.01)

Monsieur Erik Johnson donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n° 1125.01) ;

Monsieur Erik Johnson dépose le projet de règlement qui a pour objet d'interdire le stationnement des véhicules face au 2301, chemin d'Oka (côté impair), les mercredis entre 7h et 11h.

5. Greffe et Services juridiques

5.1 Exclusion du domaine public municipal - Lot 6 648 735 (anciennement lot 5 914 130 ptie - face au 86, 10^e Avenue)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déclarer que le lot n° 6 648 735 (anciennement partie de l'emprise de la 10^e Avenue) ne fait plus partie du domaine public de la Ville ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2024-10-10.191

D'EXCLURE du domaine public de la municipalité et d'annuler la destination à titre de rue du lot n° 6 648 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

5.2 Vente d'immeuble à 9521-2445 Québec inc. - Lot 6 648 735 (anciennement lot 5 914 130 ptie) - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de céder le lot n° 6 648 735 pour permettre le projet d'une nouvelle construction sur le lot situé au 86, 10^e Avenue ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Nathalie Lavoie, directrice de l'urbanisme et de l'environnement, datée du 6 septembre 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Eric Langlois
Et unanimement résolu

2024-10-10.192

DE VENDRE à 9521-2445 Québec inc. l'immeuble connu et désigné comme étant le lot n°6 648 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 16 095,95 \$, plus taxes s'il y a lieu : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis - Septembre 2024

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2024 et montrant un total de :

➤ Fonds général : 2 358 285,29 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations : 3 226 599,03 \$

7. **Ressources humaines**

7.1 **Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général**

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

7.2 **Employé-cadre - Chef de division au service de sécurité incendie - Confirmation de permanence - Monsieur Benoit Martel**

CONSIDÉRANT que la période de probation est terminée pour M. Benoit Martel ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 30 septembre 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2024-10-10.193

DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Benoit Martel à titre d'employé-cadre permanent, au poste chef de division au Service de sécurité incendie, et ce, rétroactivement à sa date d'embauche, le 18 mars 2024.

ADOPTÉE

7.3 **Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1620 - Signature de la lettre d'entente - SCFP-1620-2024-02 (cols blancs) - Finances**

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de signer une entente concernant une réorganisation des tâches de certains emplois suite au départ de la préposée à la rémunération à la direction des finances ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et du développement organisationnel, datée du 30 septembre 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Eric Langlois
Et unanimement résolu

2024-10-10.194

DE SIGNER avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1620, la lettre d'entente numéro SCFP-1620-2024-02 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

**7.4 Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1620 -
Signature de la lettre d'entente - SCFP-1620-2024-03 (cols blancs) - Cour
municipale**

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de signer une entente concernant une demande de reclassification et analyse des tâches accomplies par une employée de la cour municipale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et du développement organisationnel, datée du 30 septembre 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Eric Langlois
Et unanimement résolu

2024-10-10.195

DE SIGNER avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1620, la lettre d'entente numéro SCFP-1620-2024-03 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

**7.5 Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1620 -
Signature de la lettre d'entente - SCFP-1620-2024-04 (cols blancs) -
Incendies**

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de signer une entente concernant une analyse approfondie des tâches et responsabilités reliées à l'emploi de préventionnistes au Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et du développement organisationnel, datée du 30 septembre 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2024-10-10.196

DE SIGNER avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1620, la lettre d'entente numéro SCFP-1620-2024-04 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme et environnement

8.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2024-10-10.197

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation
A) Dossier 2024-00690 410, 5 ^e Avenue (lot 1 605 721)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial de 6 logements avec un coefficient d'emprise au sol de 34.3 % au lieu de 30 %.
B) Dossier 2024-00692 1104, chemin d'Oka (lot 1 606 503)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial de 29 logements, ayant un espace commercial de bureaux, avec : - une marge latérale droite de 2,23 m au lieu de 4 m ; - une marge latérale gauche de 3,02 m au lieu de 4 m.

ADOPTÉE

8.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2024-10-10.198

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

Adresse des travaux	Description
<p>A) 54, 11^e Avenue lot 1 605 403</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2024-00557 pour le projet d'agrandissement pour un garage attenant et l'ajout d'un logement accessoire au-dessus du garage. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront similaires à la résidence existante soit un stuc acrylique de couleur jaunâtre et pour la toiture un bardeau d'asphalte de couleur bleu Mistral, modèle Mystique 42 tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.</p>
<p>B) 1910, chemin d'Oka lot 1 973 780</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2024-00592 pour le projet de nouvelle enseigne commerciale pour une petite épicerie spécialisée avec un coin lunch nommée <i>Souk El Bey</i>, l'enseigne sera faite en plexiglass, mesurant 0,60 mètre de hauteur et ayant une superficie de 1,46 mètres carrés tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.</p>
<p>C) 410, 5^e Avenue lot 1 605 721</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2024-00693 pour le projet de nouvelle construction résidentielle multifamiliale de 6 logements avec un revêtement de maçonnerie de couleur Slate dans le modèle MJ Saratoga Brick, agencé à un revêtement de Canexel blanc du style VStyle. La toiture sera revêtue de bardeaux d'asphalte de couleur Ardoise Antique dans le style Mystique. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.</p>
<p>D) 1104, chemin d'Oka lot 1 606 503</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2024-00688 pour le projet une nouvelle construction résidentielle d'envergure de 29 logements avec un espace commercial de bureaux. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sera composée de panneaux d'acier architecturaux sur mesure de couleur noire, de déclin en fibrociment modèle plank siding de couleur blanche, de déclin en fibrociment modèle vintagewood de couleur</p>

	spruce , ainsi que de brique Endicott de couleur manganèse ironspot tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
E) 403, 8 ^e Avenue lot initial 1 606 042 lot projeté 6 652 661	D'approuver la demande de PIIA n°2024-00697 pour le projet pour une nouvelle construction résidentielle pour un 5 logements jumelés, Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sera composée de maçonnerie de couleur Oxeden du modèle Strata brick smooth, associées à un revêtement de couleur Bois de santal et de type Canexel. La toiture sera revêtue de bardeaux d'asphalte de couleur Gris ardoise dans le modèle Mystique tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
F) 405, 8 ^e Avenue lot initial 1 606 042 lot projeté 6 652 660	D'approuver la demande de PIIA n°2024-00702 pour le projet de nouvelle construction résidentielle pour un 5 logements jumelés, Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sera composé de maçonnerie de couleur Oxeden du modèle Strata brick smooth, associées à un revêtement de couleur Bois de santal et de type Canexel. La toiture sera revêtue de bardeaux d'asphalte de couleur Gris ardoise dans le modèle Mystique tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
G) 403-405, 8 ^e Avenue lot initial 1 606 042 lots projetés 6 652 660 et 6 652 661	D'approuver la demande de PIIA n°2024-00011 pour le projet d'opération cadastrale visant à subdiviser le lot 1 606 042 afin de créer 2 lots 6 652 660 et 6 652 661, du cadastre du Québec tel que démontré sur les plans soumis.

ADOPTÉE**9. Travaux publics****9.1 Revitalisation de l'enveloppe extérieure de la bibliothèque municipale (appel d'offres GT2024-13) - Rejet des soumissions**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la revitalisation de l'enveloppe extérieure de la bibliothèque municipale (appel d'offres GT2024-13) ;

CONSIDÉRANT que les montants des soumissions conformes sont supérieurs à l'estimation réalisée par le Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rejeter toutes les soumissions :

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Persechino directeur du Service des travaux publics, datée du 23 septembre 2024;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2024-10-10.199

DE REJETER toutes les soumissions reçues concernant l'appel d'offres GT2024-13.

ADOPTÉE

9.2 Adjudication de contrat - Déneigement et épandage des rues (saisons 2024-2025 à 2028-2029) (appel d'offres GT2024-16)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et épandage des rues - (Appel d'offres GT2024-16) ;

CONSIDÉRANT que l'épandage des rues est optionnel, au choix de la ville ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions ont été reçues et que les trois plus basses soumissions reçues sont :

Fournisseurs	Montant
Les entreprises Nepveu inc.	2 015 339,29 \$
Les entreprises P. Dion inc.	2 261 476,62 \$
Desjardins Excavation inc.	2 298 739,71 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Persechino directeur du Service des travaux publics, datée du 8 octobre 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2024-10-10.200

D'ACCORDER le contrat pour le déneigement et épandage des rues (saisons 2024-2025 à 2028-2029) à *Les entreprises Nepveu inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 2 015 339,29 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2024-16). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.331.00.443.

ADOPTÉE

9.3 Travaux d'aménagement du parc du Centenaire (appel d'offres SUE2023-03) - Futur belvédère - Pose d'ancrage bétonnés en présence de roc - Frais supplémentaires

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires suite à la découverte de roc à l'endroit initialement prévu du belvédère au parc du Centenaire ;

CONSIDÉRANT que la pose d'ancrages bétonnés est nécessaire à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Persechino, directeur du Service des travaux publics, datée du 3 octobre 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2024-10-10.201

D'APPROUVER les frais supplémentaires de 61 931,25 \$ plus taxes, afin de réaliser la modification pour les travaux du belvédère.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée à la subvention de la CMM (21.5000.41.90.100) ainsi qu'à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

9.4 Tonte de gazon de terrains municipaux 2024-2028 (appel d'offres GT2024-07) - Résiliation du contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux Montagnes désire mettre un terme au contrat de tonte de gazon de terrains municipaux pour les années 2024 à 2028 (appel d'offres GT2024-07) accordé à Planète 4 Saisons inc. le 11 avril 2024 (résol. 2024-04-11.083) ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans le meilleur intérêt de la Ville de Deux-Montagnes de procéder à la résiliation du contrat ;

CONSIDÉRANT l'article 2125 du *Code civil du Québec* qui stipule qu'un client peut, unilatéralement, résilier un contrat de service, quoique la réalisation de l'ouvrage ou que la prestation de service a déjà été entreprise ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Persechino, directeur du Service des travaux publics, datée du 3 octobre 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2024-10-10.202

DE RÉSILIER le contrat pour la tonte de gazon de terrains municipaux pour les années 2024 à 2028 (appel d'offres GT2024-07) attribué à Planète 4 Saisons inc. en vertu de la résolution numéro 2024-04-11.083.

ADOPTÉE

**9.5 Programme d'aide à la voirie locale - Dépôt d'une demande de subvention
- Travaux de réfection de la 3^e Avenue - Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Persechino, directeur du Service des travaux publics, datée du 3 octobre 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2024-10-10.203

La résolution n° 2024-10-10.203 est annulée et remplacée par la résolution n° 2024-10-30.208

DE PRÉSENTER au Ministère des Transports et de la Mobilité durable une demande d'aide financière en vertu du « Programme d'aide à la voirie locale », au montant de 163 822,25 \$ plus taxes, pour les travaux de réfection de la 3^e Avenue : monsieur Gabriel Persechino, directeur du Service des travaux publics, est autorisé à signer la demande d'aide financière ainsi que tout autre document utile aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

10. Loisirs et développement communautaire

10.1 Soirée d'Halloween du 31 octobre 2024 - Autorisation de fermeture de la rue Lucien-Robillard

CONSIDÉRANT la demande reçue d'un citoyen pour la fermeture de la rue Lucien-Robillard pour la tenue d'une soirée d'Halloween permettant aux jeunes de célébrer l'Halloween ;

CONSIDÉRANT que l'évènement aurait lieu le jeudi 31 octobre 2024 entre 17h15 et 20h15 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel directeur Vie citoyenne et services de proximité, datée du 7 octobre 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Eric Langlois
Et unanimement résolu

2024-10-10.204

D'ACCEPTER la demande de tenue d'une soirée d'Halloween pour les jeunes du rond-point de la rue Lucien-Robillard et d'autoriser la fermeture de cette rue, le jeudi 31 octobre 2024, de 17h15 à 20h15 ;

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service de sécurité incendie, du Service des travaux publics et du Service des Loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

11. Bibliothèque et culture

11.1 Meule de pierre du Grand-Moulin - Donation à la Ville au profit du parc du Centenaire

CONSIDÉRANT l'importance historique de la meule de pierre pour l'histoire de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT l'offre de don de Madame Jocelyne Trudeau, citoyenne de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville d'exposer la meule au parc du Centenaire sur un socle qui a déjà été dessiné à cet effet ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2024-10-10.205

DE SIGNER avec Madame Jocelyne Trudeau le contrat de donation pour le don de la meule de pierre au profit du parc du Centenaire ;

DE DÉSIGNER madame Marie Hélène Bohémier, cheffe de division Culture et bibliothèque, comme mandataire de la Ville pour la signature du contrat de donation.

ADOPTÉE

12. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire suppléant ouvre la période de questions à 19 h 58. Trois (3) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h 10.

13. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10 par le maire suppléant.

Michel Mendes, maire suppléant

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques